



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés rencontrées par les étudiants en médecine

Question écrite n° 36979

Texte de la question

Mme Marie-Noëlle Battistel attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conséquences de la réforme de la première année commune aux études de santé et les inégalités qu'elle engendre pour de nombreux étudiants de la promotion 2020-2021. Cette réforme, prévue par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, devait abaisser le taux d'échec en augmentant le *numerus* pour les primants, permettre la formation d'un nombre plus important de médecins et améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants. Cependant, de l'avis de nombreux étudiants et parents aujourd'hui très inquiets, c'est tout le contraire qui pourrait se produire. À ce jour, en première année de médecine à Grenoble, on peut dénombrer 400 étudiants redoublants, 1 300 étudiants primants et environ 700 élèves en licences option santé. L'académie de Grenoble a récemment annoncé le nombre officiel de places pour accéder en deuxième année de médecine, soit 125 places sur 400 pour les redoublants (soit 31 % des places), 75 places sur 700 pour les licences option santé (soit 11 % des places), et enfin 75 places sur 1 300 pour les étudiants en première (soit seulement 5 % des places). Ainsi, le taux d'admission est donc historiquement faible pour les primants de la faculté de médecine de Grenoble, quand d'autres académies connaissent des taux d'admission aux alentours de 30 % pour ces mêmes étudiants de première année. La réforme ne permet donc plus aux étudiants de première année de pouvoir redoubler, ce qui leur fait supporter une pression supplémentaire. Les étudiants en première année de médecine se montrent ainsi très inquiets, tandis que les difficultés qu'ils rencontrent n'ont fait que s'accroître avec la crise sanitaire. Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser si les 1 228 étudiants qui ne pourront accéder à la deuxième année de médecine pourront être accueillis au sein de la faculté de médecine de Grenoble. Elle lui demande également d'indiquer ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour répondre aux inquiétudes des parents et de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Noëlle Battistel](#)

Circonscription : Isère (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36979

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 1947

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)